

# LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

## Les avantages pour l'étudiant salarié

- Une formation efficace et gratuite qui offre l'avantage d'une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle
- Une préparation à un diplôme reconnu par l'Education Nationale, ou à une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de la branche professionnelle
- Un emploi qui peut se transformer en embauche définitive, si l'employeur et le jeune sont satisfaits
- Un contrat à durée déterminée en alternance (2 jours de formation par semaine, 3 jours en entreprise)
- Une rémunération pendant la durée de la formation (cf. tableau ci-dessous)

De 16 ans à moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
Bac général : 55% du Smic	Bac général : 70% du Smic	85% du minimum conventionnel
Titulaire d'un bac professionnel ou technologique 65% du Smic	Titulaire d'un bac professionnel ou technologique 80% du Smic	Plancher : 100% du Smic

## Les avantages pour l'entreprise

- Un contrat à durée déterminée de 6 à 24 mois
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le contrat de professionnalisation bénéficie d'une exonération de charges patronales correspondant à la réduction de cotisations Fillon prévue à l'article L 241-3 du code de la sécurité sociale. Ce nouveau dispositif maintient les mêmes avantages sur les cotisations patronales de sécurité sociale à l'exception des groupements d'employeurs (exonération de la cotisation AT-MP)
- Le jeune n'entre pas dans le calcul des effectifs pour déterminer les seuils sociaux (exception faite de celles qui concernent la tarification d'accidents du travail et de maladies professionnelles)
- Prise en charge des frais de formation par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

## L'offre Plus Values

- Une sélection de candidats en fonction de la filière de formation, et du projet professionnel
- Un pré-recrutement pour l'entreprise
- Un programme de formation respectant les référentiels des diplômes préparés
- Une équipe pédagogique constituée d'enseignants de l'Education Nationale et de professionnels en activité
- Une assistance administrative (un conseiller Plus Values apporte son aide à l'entreprise pour les formalités liées à l'établissement du contrat de professionnalisation)
- Aide à la recherche d'entreprise par Plus Values
- Des Conseillers de Formation disponibles pour accompagner l'étudiant tout au long de son contrat de professionnalisation
- Un suivi pédagogique individualisé
- Une alternance 2 jours en centre de formation, 3 jours en entreprise
- Une formation tutorale proposée